

CHUZELLES

informations



JUILLET - OCTOBRE

N° 114

Sommaire :

- Page 1: Le mot du maire
- Page 2: Conseil municipal du 19 juillet 2011
- Page 5: Conseil municipal du 5 octobre 2011
- Page 8: Commission travaux et urbanisme
- Page 9: Commission affaires scolaires et périscolaires
- Page 11: Commission affaires sociales et commission communale d'actions sociales
- Page 12: Informations communales
- Page 15: Pêle-mêle
- Page 16: Informations sportives
- Page 17: Ça se passe à Chuzelles
- Page 18: Marché de Noël

Le mot du maire

Après une fin de saison estivale très clémente, les élèves ont fait leur rentrée scolaire dans de bonnes conditions. Tous les travaux de rénovation et d'installation ont été réalisés dans les temps. Vous trouverez dans les pages suivantes des éléments plus précis sur le fonctionnement, pour cette année scolaire 2011-2012.

La construction du bâtiment technique/restaurant scolaire devrait être terminée en début d'année 2012 et pourra, après la mise en place des équipements et du mobilier, ouvrir au printemps. Les aménagements sécurité souhaités par la municipalité débiteront d'ici la fin de l'année pour la route des Martinières et début 2012 pour le centre village. Des travaux seront également engagés au cimetière.

Un bulletin « spécial associations » a été réalisé ; j'en profite pour remercier tous ceux et celles qui donnent de leur temps pour dynamiser leur association. En effet, l'ensemble de ces animations est le reflet de la vitalité d'une commune et de ses habitants.

Le marché de Noël aura lieu le samedi 03 décembre 2011. En raison des travaux de voirie route des Martinières, qui ne permettront pas de mettre en place le dispositif de déviation habituel, cette manifestation se tiendra de la place du Belvédère à la place du Mille Club. Je vous donne également rendez-vous le vendredi 11 Novembre 2011 à 10h30 devant le monument aux morts pour la cérémonie du souvenir.

Responsable de publication :
M.MOREL

Comité de rédaction :
R.ALIX ; C.BOREL ; L.BUTHION ;
A. LE GOUGUEC ; G VERNAY.



Marielle Morel



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2011

L'an deux mille onze, le dix neuf juillet, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juillet 2011

PRESENTS : Mme MOREL Marielle, Maire, G. GAVIOT-BLANC, P. ALLARD, MT. ODRAT, MT. CARRET, C. BOREL, L. BUTHION, C. COURNUT, H. JANIN, A. TRUCHET.

EXCUSES : O. HIRSCH donne pouvoir à C. COURNUT
R. ALIX donne pouvoir à C. BOREL
G. GONIN donne pouvoir à A. TRUCHET
A. LE GOUGUEC donne pouvoir à L. BUTHION
B. DECHASSE donne pouvoir à MT. ODRAT
G. VERNEY donne pouvoir à G. GAVIOT-BLANC

SECRETAIRE : L. BUTHION

DELIBERATION N°29 : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Rapporteur Marielle MOREL

Conformément à la loi du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales, Monsieur le Préfet de l'Isère a notifié aux collectivités le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale aux fins de recueillir les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Face à ce projet, il est à rappeler la réalité et la pertinence d'un bassin de vie interdépartemental de part et d'autre du Rhône comme base d'un futur EPCI en lien avec le SCOT des Rives du Rhône.

La fusion entre la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (CAPV) et la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais (CCPR) pourrait être une première étape dans ce processus. La commune de Saint Romain en Gal ne doit pas rester la seule commune hors du département de l'Isère à participer à cette future communauté d'agglomération.

Ce projet prévoit pour l'Isère Rhodanienne, la fusion de la CAPV (18 communes – 67 000 habitants) et de la CCPR (22 communes – 53 000 habitants).

Ce rapprochement est évoqué depuis plusieurs années, mais pour qu'une fusion se réalise raisonnablement, il est nécessaire que des contacts et des échanges puissent avoir lieu entre les élus des communes des deux EPCI afin d'envisager un futur commun et constructif.

Cette fusion devra engendrer une dynamique qui pour chacune de ces structures valorisera ses forces et atténuera ses faiblesses.

La gouvernance mise en place devra nécessairement préserver la représentativité de l'ensemble des communes tout en favorisant le développement de la coopération intercommunale.

La mise en cohérence des compétences devra se faire dans une large concertation en prenant en compte les spécificités de chacun et la prise éventuelle de nouvelles compétences devra se faire dans un large consensus.

Il est proposé au conseil municipal, concernant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, de donner un avis favorable sous condition que les éléments énoncés ci-dessus soient pris en compte. Cette proposition est adoptée par 15 voix POUR, 1 voix CONTRE (C. BOREL).

DELIBERATION N°30 : Convention cadre relative à la réalisation du projet de gestion des crues et des inondations sur le bassin versant de la Combe Boussole :

Rapporteur Gilles GAVIOT-BLANC

Plusieurs communes situées sur l'agglomération viennoise dont Chuzelles ont connu ces dernières années des dysfonctionnements hydrauliques importants mettant en danger la population et créant des dégâts sur les bassins versants. Ces communes ont alors sollicité le Syndicat Rivières des Quatre Vallées pour assurer la maîtrise d'ouvrage d'études diagnostics de ces bassins concernés afin d'aboutir à un programme d'action.

Aujourd'hui les différents programmes d'actions sont validés techniquement par les élus concernés et il s'agit de mener à bien la phase opérationnelle.

Etant donné la multiplicité des maîtres d'ouvrage concernés par le programme d'action et la diversité des aménagements programmés en terme technique, réglementaire, foncier, une coopération active des différents acteurs doit être mise en œuvre afin d'aboutir dans les meilleures conditions de concertation et de délais, au lancement concret des travaux.

La convention proposée lors de ce conseil a pour objet de fixer les modalités de mise en place et de fonctionnement d'un dispositif commun d'engagement, de concertation permanente et de validation entre les différents partenaires et maîtres d'ouvrages signataires de cette convention pour la bonne mise en œuvre et réalisation du programme d'action de lutte contre les inondations du Bassin Versant de la Combe Boussole tel que détaillé dans le programme joint à la présente convention.

Le conseil municipal donne à l'unanimité tout pouvoir à Madame le Maire pour la signature de cette convention.

DELIBERATION N°31 : Convention d'utilisation de la plateforme de dématérialisation de ViennAgglo :

Rapporteur Marielle MOREL

Le Code des Marchés Publics fixe de nouvelles obligations pour les collectivités en matière de dématérialisation.

Pour les marchés dont le seuil est supérieur à 90 000 €, les collectivités locales doivent être en mesure de publier des avis de publicité de manière électronique via Internet sur une plateforme de dématérialisation. Elles doivent aussi dématérialiser les dossiers de consultation des entreprises sur cette même plateforme.

A compter du 1^{er} janvier 2012, pour les marchés publics dont le seuil sera supérieur à 90 000 €, les collectivités locales devront accepter les réponses transmises par voie électronique.

ViennAgglo dispose d'une plateforme de dématérialisation fournie par la société MARCO.

Compte tenu de ces nouvelles obligations réglementaires et du souci de mise en commun des moyens, il a été envisagé deux types de conventions de dématérialisation entre la CAPV et les communes membres qui le souhaitent :

- une convention d'utilisation de la plateforme de dématérialisation de ViennAgglo,
- une convention pour la dématérialisation des marchés publics qui prévoit que ViennAgglo

effectue pour le compte des communes la dématérialisation de leurs marchés publics.

La commune de Chuzelles envisage de signer avec la CAPV la convention d'utilisation de la plateforme de dématérialisation de ViennAgglo.

Il est précisé que le service commande publique de ViennAgglo pourra apporter une assistance de nature technique à la commune dans le choix du mode de consultation, dans l'organisation de la consultation, dans la rédaction des pièces, dans l'analyse des offres...

Cependant la commune garde l'entière responsabilité de ses procédures de commande publique et de leur issue.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette convention fera l'objet d'une facturation annuelle par ViennAgglo à la commune. Le forfait pour l'utilisation de la plateforme de dématérialisation est fixé à 1000 € par an.

Le conseil municipal donne à l'unanimité tout pouvoir à Madame le Maire pour la signature de cette convention.

DELIBERATION N°32 : Plan de Déplacement Urbain (PDU)

Rapporteur : Marielle MOREL

Lors du dernier comité de pilotage du 4 juillet 2011, les élus ont pris connaissance des dernières orientations du PDU.

La commune de Chuzelles a formulé quelques remarques qui ont été prises en compte par la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois :

- Le souhait d'une extension de la zone d'étude de la liaison Nord Est,
- La nécessité d'une discussion avec la collectivité qui porte la zone de Lafayette et un rapprochement avec les territoires voisins au nord du territoire,
- L'utilité de d'orienter au plus tôt les véhicules provenant de la zone de Lafayette.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Après délibération, le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable.

DELIBERATION N°33 : Projet Structure sportive intercommunale :

Rapporteur : Gilles GAVIOT-BLANC

Les communes de Serpaize, Seyssuel, Vilette-de-Vienne et Chuzelles se sont rencontrées afin d'étudier le principe d'une structure sportive intercommunale sur l'une de ces communes.

Actuellement, le Football Club de la Sévenne pratique ses activités sur plusieurs stades, dans plusieurs communes. Cet état de fait et l'absence d'une structure adaptée à leurs besoins posent des problèmes techniques, d'organisation et de gestion communale.

Lors de cette rencontre, il a été proposé qu'une structure intercommunale se réalise sur la commune de Chuzelles avec en première approche:

- terrain d'honneur (neuf) + vestiaires et parkings
- terrain d'entraînement (actuel à rénover)

Il y a lieu toutefois de conserver un terrain supplémentaire sur une des autres communes pour que l'ensemble des équipes puisse s'entraîner.

Ce projet permettrait de maintenir le fonctionnement du club avec l'ensemble de ses équipes dans de meilleures conditions et une dépense optimisée pour les communes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le principe de ce projet et autorise Madame le Maire à poursuivre les discussions nécessaires à l'avancée de ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire

Marielle MOREL



CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2011

L'an deux mille onze, le cinq octobre, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2011

PRESENTS : Mme MOREL Marielle, Maire, G. GAVIOT-BLANC, P. ALLARD, MT. CARRET, R. ALIX, C. BOREL, C. COURNUT, G. GONIN, O. HIRSCH, L. JAIMET, A. LE GOUGUEC, A. TRUCHET.

EXCUSES : MT. ODRAT donne pouvoir à M. MOREL
H. JANIN donne pouvoir à G. GONIN

ABSENTS : B. DECHASSE
G. VERNAY

SECRETAIRE : L. JAIMET

APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN ET DU 19 JUILLET 2011 :

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

DELIBERATION N°34 : Raccordement au réseau électrique du futur restaurant scolaire : approbation du projet définitif des travaux et des modalités de financement

Rapporteur : Gilles GAVIOT-BLANC

Le raccordement du futur restaurant scolaire aux réseaux de distribution publique d'électricité et la mise en place du tarif jaune nécessite une extension du réseau basse tension. Les travaux correspondants seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Energie de l'Isère (SE38).

Afin de permettre au SE 38 de lancer les études nécessaires, l'avant-projet ainsi que le plan de financement prévisionnel avaient été présentés lors du conseil municipal du 17 juin dernier.

Les études menées par ERCD (maître d'œuvre du SE 38 pour cette opération) étant achevées, il appartient au conseil municipal, avant tout démarrage de travaux, de délibérer sur le plan de financement proposé par le SE38.

Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération :
21 290 €

Montant des financements externes : 17 146 €

Frais de maîtrise d'ouvrage (en fonctionnement) :
1 106 €

Contribution aux investissements : 3037 €

Afin de permettre au SE 38 de lancer la réalisation des travaux, il est demandé au conseil municipal de :

- Prendre acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération à savoir :

- Prix de revient prévisionnel : 21 290 €
- Financements externes : 17 146 €
- Contribution prévisionnelle globale : 4 144 €

- Prendre acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 3037 €.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°35 : Travaux d'extension du réseau électrique basse tension – autorisation donnée au Maire de signer une convention de passage électrique avec le SE 38

Rapporteur : Gilles GAVIOT-BLANC

Le projet précité d'extension du réseau électrique basse tension pour mise en place du tarif jaune au futur restaurant scolaire implique la réalisation d'une canalisation souterraine électrique dans la rue des Bourrelières. Une tranchée de 0.50 mètres de large sur 85 mètres de long sera réalisée au profit des concessionnaires de réseaux ou opérateurs de télécommunication avec l'implantation d'un coffret électrique.

Le SE38 agissant pour le compte de la commune en qualité de maître d'ouvrage sur cette opération, il convient de signer une convention dont un projet est annexé à la délibération.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention et à effectuer toute démarche s'y rapportant.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention annexée à la délibération et à effectuer toute démarche s'y rapportant.

DELIBERATION N°36 : Instauration de la taxe d'aménagement

Rapporteur : Marielle MOREL

Une nouvelle taxe dénommée taxe d'aménagement a été créée. Elle se substituera aux taxes et participations suivantes :

- la taxe locale d'équipement (TLE),
- la taxe départementale des espaces naturels et sensibles (TDENS),
- la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE).
- Le programme d'aménagement d'ensemble (PAE) qui sera supprimé dès le 1^{er} mars 2012.

La taxe d'aménagement est constituée de deux parts :

- une part destinée aux communes (ex.TLE)
- une part destinée aux départements (ex. TDCAUE, TDENS)

Cette taxe d'aménagement est générée par :

- des opérations de construction, de reconstruction, d'agrandissement des bâtiments de toute nature,
- des installations ou aménagement nécessitant une autorisation d'urbanisme,
- des procès verbaux suite à infractions.

Les communes doivent fixer un taux entre 1% et 5%. Dans cette fourchette, des taux différents peuvent être déterminés par secteur définis par un document graphique figurant dans une annexe des documents d'urbanisme (POS ou PLU).

Le taux peut être supérieur à 5% et porté jusqu'à 20% dans certains secteurs. La délibération fixant ce taux doit être motivée et nécessitée par la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseau ou la création d'équipements publics généraux.

Des exonérations de plein droit sont appliquées :

- Les constructions et aménagement destinés au service public
- Les constructions aidées (PLAI)
- Les locaux agricoles
- Les aménagements prescrits par un PPR (Plan Prévention des Risques)
- La reconstruction de locaux sinistrés
- La reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit ou démolit depuis moins de dix ans
- Les constructions dont la surface est inférieure ou égale à 5m²

Le montant de la taxe est reversé aux collectivités moins 3% de frais de gestion comme suit :

- reversement mensuel,
- part communale affectée à la section investissement,

- part départementale affectée aux recettes de fonctionnement.

Les comptables publics recouvrent la taxe :

- en 1 échéance si la taxe d'aménagement est inférieure à 1500 € ou en cas de permis modificatif,
- en 2 échéances si la taxe d'aménagement est supérieure à 1500 €.

Les collectivités doivent fixer un taux avant le 30 novembre 2011 pour une entrée en vigueur au 1^{er} mars 2012. Elle sera applicable pour les demandes d'autorisations ou déclarations déposées à compter du 1^{er} mars 2012.

Actuellement les taux sur la commune de Chuzelles sont les suivants :

- TLE : 3 %
- TDENS : 1.50 %
- TDCAUE : 0.25 %

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'instituer la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire au taux de 5 %

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans avec reconduction tacite d'année en année. Elle doit être transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

DELIBERATION N°37 : Régularisations foncières – route des Folatières

Rapporteur : Marielle MOREL

Par délibération du 16 septembre 2009, le conseil municipal avait donné tout pouvoir à Madame le Maire pour régulariser un acte notarié. Cet acte devait régulariser un accord passé entre la commune et un propriétaire ayant cédé 30 m² de sa parcelle référencée A 2834, dans le cadre des travaux route des Folatières et afin d'améliorer la sécurité. Lors de la réunion avec le notaire chargé de ce dossier, il a été constaté que la surface à régulariser était de 87 m².

Par ailleurs, un autre propriétaire se trouve impacté par cette régularisation, il s'agit du propriétaire de la parcelle cadastrée A 1380, pour une surface de 31m².

Il est demandé au conseil municipal de donner tout pouvoir à Madame le Maire pour régulariser par actes notariés ces deux acquisitions foncières.

Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°38 : Bibliothèque municipale : mise en place du dispositif « Médiathèque tête de réseau » par la Ville de Vienne

Rapporteur : Marie-Thérèse CARRET

Afin de participer au développement de la lecture publique sur l'ensemble du territoire, la ville de Vienne a souhaité inscrire la nouvelle médiathèque construite au sein du pôle culturel du Trente dans le dispositif de médiathèque tête de réseau mis en place par le département et ainsi mettre ses ressources documentaires à disposition des bibliothèques des communes voisines.

La création et le fonctionnement d'un tel réseau intercommunal de bibliothèques (mise en place d'actions communes, création d'un comité de pilotage, définition de l'engagement financier de chaque commune,...) nécessitent d'être encadrés par une convention-cadre liant la Ville de Vienne et les communes associées au projet. Le projet de convention-cadre est annexé à la délibération

Les représentants des bibliothèques communales réunis courant juin sur ce projet ont proposé un nom pour désigner le futur réseau de bibliothèques associées : « Trente et plus ».

Il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention-cadre,
- de valider le futur nom du réseau de bibliothèques associées : « Trente et plus ».

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à signer la convention-cadre annexée à la délibération,
- valide le futur nom du réseau de bibliothèques associées : « Trente et plus ».

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ARTICLE L2122-22 CGCT)

Décisions du Maire n° 2011/03 et 2011/04 : attribution des marchés de travaux relatifs à la réfection intérieure de la Maison Paroissiale. (Lot n° 1 : menuiseries intérieures bois : Lot n° 2 : peinture)

Afin de rafraîchir les peintures de certaines pièces de la Cure (hall d'entrée, montée d'escalier,

cadres des nouvelles menuiseries et nouvelle porte) et de remplacer des menuiseries bois (3 fenêtres de l'étage et porte sécurité), un marché de travaux composé de 2 lots a été lancé courant mai.

Suite à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres le 20 juin 2011 (critères prix : 50% / valeur technique : 40% / Délai : 10%), la commission d'appels d'offres a attribué les lots de la façon suivante :

Lot n° 1 : menuiseries bois attribué à l'entreprise Xavier Denis située à Seyssuel, 672 route de Roche Coloure pour un montant de 5955.91 € HT

Lot n° 2 : peinture attribué à la SARL Marron Frères située à Jardin, ZA de Vossère pour un montant de 2184.96 € HT.

Les travaux sont en cours et devraient être achevés d'ici fin octobre 2011.

Décision du Maire n° 2011/05 : attribution du marché de travaux relatif au remplacement des menuiseries extérieures à l'école primaire : affermissement de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle 1.

Les fenêtres et les volets roulants de certaines classes de l'école primaire sont devenues vétustes et nécessitent leur remplacement, un marché à tranches de travaux a donc été lancé courant mai 2011.

Suite à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres le 20 juin 2011 et le 7 septembre 2011 (critères prix : 50% / valeur technique : 40% / Délai : 10%), la commission d'appels d'offres a attribué le marché à la SARL R2CRA située 21 rue du Musée à Vienne pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle n° 1 pour un montant de :

Tranche ferme (10 fenêtres + 10 volets roulants électriques) : 12 097.09 € HT

Tranche conditionnelle n° 1 (5 fenêtres + 5 volets roulants électriques) : 6 251.29 € HT

Tranche conditionnelle n° 2 : (3 fenêtres + 1 volet roulant électrique) : 3 266.96 € HT

Les travaux correspondants aux tranches ferme et conditionnelle n° 1 démarreront durant les vacances scolaires de la Toussaint, ils seront réceptionnés au plus tard pendant les vacances de Noël. La tranche conditionnelle n° 2 sera affermée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le Maire
Marielle MOREL



COMMISSION TRAVAUX ET URBANISME

L'AGENDA DES TRAVAUX :

Des travaux d'amélioration de votre sécurité ou de votre environnement sont programmés dès ce dernier trimestre : les travaux risquent de créer des difficultés de circulation ; ce calendrier vous permet de les situer. La municipalité met tout en œuvre pour permettre qu'ils se réalisent en toute sécurité et en limitant autant que possible les nuisances.

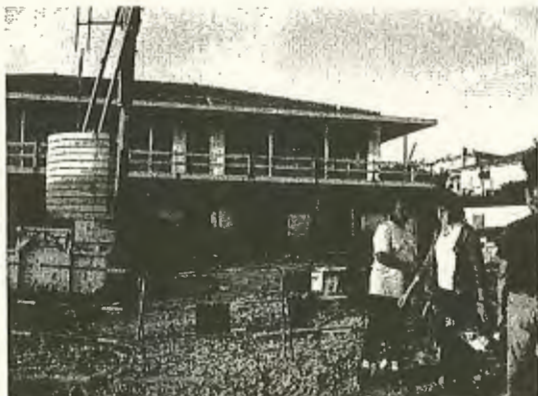
➤ La cure :

Les travaux de peinture du hall et de la montée d'escalier, le changement de certaines fenêtres et de la porte de sécurité à l'étage ont lieu en ce moment. Le presbytère devrait être libre de travaux pour la fin du mois d'octobre 2011.

➤ Le restaurant scolaire et bâtiment technique :

Le gros œuvre, la couverture et la pose des fenêtres sont terminés. Le second œuvre est en cours de réalisation.

La réalisation complète des travaux doit être terminée pour le début de l'année 2012. Ensuite, l'aménagement intérieur aura lieu.



➤ Route des Martinières :

La consultation est en cours auprès de la CAPV, pour aboutir à un début des travaux fin octobre 2011, et une fin prévisionnelle au 31 décembre 2011.

➤ Les écoles :

Le changement des fenêtres et des volets de l'école élémentaire se fera en deux temps :

- le premier lors des vacances de la Toussaint
- le second lors des vacances de février

➤ La sécurisation du centre village :

Les travaux présentés en réunion publique au mois de juin 2011, débuteront en fin d'année. Trois phases de travaux se succéderont rendant difficile le franchissement du centre village pendant une durée prévisionnelle de 1 an.

Pour des raisons de sécurité des personnes, le marché de Noël se situera de la place du Belvédère au parking du Mille Club.



COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Rentrée des classes 2011/2012 :

Le lundi 5 septembre 2011, les enfants des écoles maternelle et élémentaire ont retrouvé leurs enseignants.

Cette année scolaire voit la réapparition de classes à double niveau afin de lisser les effectifs des élèves en maternelle et CP.



Classes	Effectifs	Enseignants
Maternelle Petite/Moyenne Section	28	Marianne SEGUIN (Directrice)
Maternelle Moyenne/Grande Section	23	Vanessa LOCARD
Maternelle Grande Section/CP	20	Mélanie GRANCHAMP
CP	23	Eric ROISIN
CE1	31	Stéphanie ROLIN
CE2	23	Stéphanie MESQUIDA
CM1	24	Marie-Pierre BRUGEVIN (Directrice)
CM2	29	Vincent MARTIN

Madame BRUGEVIN, détache sa journée de direction le vendredi et est remplacée par Aurianne BUATOIS.

Monsieur Stéphane LE LAGADEC est toujours le titulaire remplaçant.



« Un fruit à la Récré »

L'opération installée l'année dernière est renouvelée :

Chaque semaine, les enfants scolarisés dans nos écoles bénéficient d'un fruit frais ou une préparation à base de fruits (compotes). Les fruits sont fournis par l'association RéColTer. Cette plateforme a pour vocation l'approvisionnement et la distribution de produits agricoles locaux auprès des structures de restauration collective.



« Horaires »

Accueil de l'école maternelle	8 h 20 et 13 h 20
Ecole maternelle	8 h 30 – 11 h 30 et 13 h 30 – 16 h 30
Accueil de l'école élémentaire	8 h 20 et 13 h 15
Ecole élémentaire	8 h 30 – 11 h 30 et 13 h 25 – 16 h 25



Restaurant scolaire

Maintien de fournisseur pour notre restaurant scolaire : la société « Saveur à l'ancienne » poursuit sa prestation pour 2011/2012.

Chaque semaine, des produits issus de l'agriculture locale ainsi que des produits bio (laitages, fruits et légumes...) sont proposés aux menus.

Le pain est livré chaque matin par le boulanger de Chuzelles.

Le prix du repas est fixé à 3.79€. Le fonctionnement du restaurant scolaire reste inchangé. Il existe toujours deux services de restauration : les enfants de l'école élémentaire à 11 h 30 et de l'école maternelle avec les CP à 12 h 15.

Deux boîtes aux lettres distinctes sont à la disposition des parents (Place des Ecoles) :

- ✚ Une à la porte d'entrée du restaurant scolaire pour le dépôt des bulletins d'inscription (le jeudi précédent au plus tard).
- ✚ Une devant l'entrée de l'école élémentaire, réservée à toute correspondance destinée au restaurant scolaire.

Nous rappelons aux enfants que le moment du repas doit rester un moment convivial. Comme précisé dans le règlement tout comportement inadapté pourra donner lieu à des sanctions.



Garderie :

La garderie accueille les enfants à partir de 7 h 30 le matin et jusqu'à 18 h 30 le soir (18 h le vendredi).

Elle se situe dans le bâtiment préfabriqué, au fond de la cour de l'école maternelle.

Une boîte aux lettres est à la disposition des parents devant l'entrée de l'école élémentaire, pour toute correspondance.

Toute prestation de garderie, quelle que soit sa durée, est due. La prestation garderie est facturée à l'heure (tarif sans changement par rapport à 2010/2011) :

- Le Matin : 7 h 30 à 8 h 20 : 1,60€
- L'après-midi : 16 h 30 à 17 h 30 : 1,60€
17 h 30 à 18 h 30 : 1,60€
- Le Vendredi : 17 h 30 à 18 h 00 : 1,10€

Tout dépassement d'horaire après 18 h 30 les lundi, mardi et jeudi et après 18 h 00 le vendredi, est facturé 3,50€.

La convention avec la ludothèque de Vienne, permettant aux enfants de bénéficier d'un renouvellement de jeux tous les mois a été reconduite.

Pour des raisons de sécurité, nous rappelons que les enfants ne sont remis qu'aux personnes autorisées et inscrites sur la fiche de renseignements distribuée en début d'année, sous réserve de se faire connaître auprès des agents présents (Mmes Dany JAMAIS et Valérie CIANFARANI).



COMMISSION COMMUNALE D' ACTIONS SOCIALES



Dépistage du cancer

La lutte contre le cancer est plus que jamais d'actualité. La prévention par dépistage avec le programme de santé publique coordonné par l'Office De Lutte contre le Cancer, est méconnue et encore trop insuffisamment pratiquée.

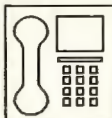
Vous trouverez ci-dessous les recommandations de l'ODLC en termes de dépistage du cancer du sein et de l'intestin :

Population concernée	Age	Périodicité du dépistage
150 000 hommes 160 000 femmes	de 50 à 74 ans	tous les 2 ans
	Pour dépister le cancer du sein	Réaliser une radiographie des seins (mammographie)
	Pour dépister le cancer de l'intestin	Effectuer un test indolore de recherche de sang dans les selles (test Hémocult) à domicile
320 000 femmes	de 25 à 65 ans	tous les 3 ans au moins
	Pour dépister le cancer du col utérin	Faire pratiquer un frottis du col de l'utérus par votre gynécologue ou votre médecin généraliste

L'objectif de l'ODLC est de faire baisser la mortalité due aux trois cancers du sein, du colon et du col de l'utérus. Son programme est déployé sur tout le territoire du département : il permet l'accès à toutes et à tous à un suivi médical régulier, et implique les médecins par l'envoi des résultats des examens des bénéficiaires, dans le cadre du suivi personnalisé.

Une campagne d'affichage « Oui à la mammographie avec l'ODLC » sera visible sur le département de l'Isère et des actions de sensibilisation locales seront déployées.

Votre mairie participera à cette action par une campagne d'affichage et la mise à disposition des visuels de la campagne sur son site internet.



CONTACTS

* Assistante sociale de secteur	Mme Jurdic	tel 04 78 79 00 10
* Correspondante ADMR	Mme Baudoux	tel 04 74 57 95 62
* Correspondant AFIPAEM	Mr France	tel 04 74 57 90 73
* Adjoint affaires sociales (mairie)	Mr Allard	tel 04 74 57 90 97



INFORMATIONS COMMUNALES



BIBLIOTHEQUE

Evènement : du 19 septembre au 14 octobre, la bibliothèque a regorgé de trésors sur le thème du chocolat... une exposition que les gourmands n'ont pas manquée !

Sang d'Encre : les livres retenus pour le festival du roman policier sont à la disposition des particuliers. Cette année, chacun de ces cinq romans a un contexte et un style très singulier. Venez les découvrir et votez pour votre roman préféré avant le 14 novembre !



TRANSPORT SCOLAIRE 2011 / 2012

Le ramassage scolaire pour l'école primaire de Chuzelles est assuré par les cars Faure du lundi au vendredi (sauf mercredi) pendant les périodes scolaires aux arrêts et horaires suivants :

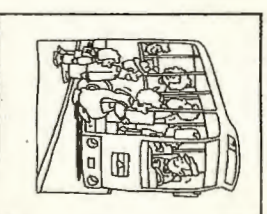
ALLER : des points de ramassage vers l'école		
N°ARRET	NOM ARRET	HORAIRE
96	Auberge La Vallée	8.05
92	Moulin Leveau lot.	8.07
90	Les Serpaizières	8.08
97	Le Gruyère	8.09
99	Thiers	8.10
101	La Boussole	8.11
103	Pauphile I	8.13
105	Pauphile II	8.14
107	Pauphile RN7	8.16
94	La Boussole RN7	8.17
79	Les Pins Restaurant	8.20
111	Chuzelles école	8.25

RETOUR : de l'école vers les points de ramassage		
N°ARRET	NOM ARRET	HORAIRE
112	Chuzelles école	16.30
80	Les Pins Restaurant	16.35
93	La Boussole RN7	16.37
108	Pauphile RN7	16.38
106	Pauphile II	16.41
104	Pauphile I	16.42
102	La Boussole	16.44
100	Thiers	16.45
98	Le Gruyère	16.46
89	Les Serpaizières	16.47
91	Moulin Leveau lot.	16.48
95	Auberge La Vallée	16.50

COMMUNALES : TRANSPORTS SCOLAIRES 2011 / 2012

ENNES 2040 « CHASSE-VIENNE » : de Chuzelles vers les lycées et collèges

LIEN	LMMeJY	LMMeJY	LMMeJY
ES LES PINS	7 H 10		
ES BOUSSOLE		7 H 20	8 H 21
GRANGE			RV 8 H 27
BON ACCUEIL			8 H 29
DUAI PASTEUR	RV 7 H 30	RV 7 H 30	
ARE ROUTIERE			8 H 45
ISLE GALLIEE			8 H 50
YCEE HOTELIER			8 H 47
EU DE PAUME	7 H 45		
MAIN LYCEE	7 H 50	7 H 45	



En cas de problème sur une de nos lignes, n'hésitez pas à contacter le service transport de la CAPV de la mairie.
Fiches complètes disponibles en mairie.

ENNES 2040 « CHASSE - VIENNE » : des lycées et collèges vers Chuzelles

LIEN	LM	IV	LMJV	LMJV	LMJV	Me	Me	Me
AIN LYCEE							12 H 10	
ISLE GALLIEE			16 H 05	17 H 10	18 H 10			
YCEE HOTELIER			16 H 07	17 H 12	18 H 12			
ARE ROUTIERE			16 H 10	17 H 15	18 H 15			
ACE PICHAT			16 H 12	17 H 20	18 H 20			
DE PAUME			16 H 15				12 H 30	
AI PASTEUR			RV 16 H 20	RV 17 H 22	RV 18 H 22		RV 12 H 40	
ON ACCUEIL	16 H 03	16 H 00				12 h 10		12 H 10
RANGE	16 H 00	16 H 03				12 h 12		12 H 13
BOUSSOLE	16 H 32	16 H 08	16 H 34	17 H 27	18 H 27		12 H 48	12 H 17
LES PINS	16 H 30	16 H 10		17 H 29		12 h 21	12 H 50	

un extrait des horaires consultables partiellement sur le site www.mairie-chuzelles.fr, ou en totalité sur le site www.paysviennais.fr

GENES 2760 « VALENCIN - VIENNE » : de Chuzelles vers les lycées et collèges

DN	LMMeJV	LMMeJV	LMMeJV	LMJV	LMMeJV	LMMeJV	LMMeJV	Me	Me	Sa
TOURMENTE	7 H 16	7 H 28		7 H 33	7 H 30	8 H 09	7 H 30	7 H 30	7 H 25	
PLACE	7 H 17		7 H 18	7 H 34	7 H 32	8 H 11	7 H 32	7 H 32	7 H 27	
BOIRON	7 H 18		7 H 19		7 H 34	8 H 13	7 H 34	7 H 34	7 H 28	
GARAGE	7 H 19		7 H 21		7 H 35	8 H 15	7 H 35	7 H 35	7 H 29	
SERPAIZIERES	7 H 21		7 H 22		7 H 36	8 H 17	7 H 36	7 H 36	7 H 30	
MOULIN LEVEAU	7 H 22	7 H 32			7 H 38	8 H 19	7 H 38	7 H 38	7 H 31	
AUB. LA VALLEE	7 H 23*		7 H 26*		7 H 40*	8 H 22*	7 H 40*	7 H 40*	7 H 32*	
ACCUEIL				7 H 45	7 H 45	8 H 29	7 H 45	7 H 45		
LEGE GRANGE				7 H 50	7 H 50	8 H 30	7 H 50	7 H 50		
DE PAUME	7 H 35	7 H 40	7 H 35							
E ROUTIERE									7 H 55	
E HOTELIER	7 H 47									
LE	7 H 50									
LYCEE		7 H 45	7 H 45			8 H 45			7 H 45	

GENES 2760 « VALENCIN-VIENNE » : des lycées et collèges vers Chuzelles

DN	LMMeJV	LMMeJV	LMMeJV	LMMeJV	LMMeJV	LMMeJV	LMMeJV	Me +	Me +	Sa
LYCEE	16 H 15	17 H 10	17 H 10	18 H 10	18 H 10			12 H 10	12 H 15	12 H 11
E ROUTIERE		17 H 20		RV 18 H 20	18 H 25			12 H 15		12 H 00
E PICHAT				18 H 12						
DE PAUME	16 H 25	17 H 25						12 H 12	12 H 20	12 H 11
E HOTELIER		17 H 12						12 H 10		
LEGE GRANGE								12 H 12		
ACCUEIL								12 H 12		
AUB. LA VALLEE	16 H 30*	17 H 30*	17 H 30*	18 H 35*	16 H 00	17 H 08	12 H 20	12 H 20	12 H 25*	12 H 37
MOULIN LEVEAU	16 H 32	17 H 32	17 H 32	18 H 37	16 H 10	17 H 25	12 H 22	12 H 22	12 H 27	12 H 33
SERPAIZIERES	16 H 33	17 H 33	17 H 33	18 H 38	16 H 11	17 H 27	12 H 39	12 H 39	12 H 28	12 H 33
GARAGE	16 H 34	17 H 34	17 H 34	18 H 39	16 H 12	17 H 29	12 H 40	12 H 40	12 H 25	12 H 34
BOIRON - PLACE	16 H 36	17 H 36		18 H 41	16 H 14	17 H 31	12 H 42	12 H 42	12 H 32	12 H 34
TOURMENTE	16 H 37	17 H 37		18 H 42	16 H 15	17 H 33	12 H 30			12 H 34

un extrait des horaires consultables partiellement sur le site www.mairie-chuzelles.fr, ou en totalité sur le site www.paysvie

LEFC



PÊLE- MÊLE

CINE D'OR



A partir du 13 septembre et une fois par mois, le mardi, le Multiplex « Les Amphis » propose son cycle de cinéma CINE D'OR avec le Service Animation Retraités du CCAS de Vienne.

Un film à tarif réduit (3,50 €), trois séances (14h30, 17h et 20h), proposées à tout public

Plaquette de présentation des films et des dates disponible en mairie.

13/9 : "Tous les soleils", 11/10 "bienvenue à bord", 15/11 "le gamin au vélo"...

CONNAISSEZ-VOUS L'AGEDEN ?

SERVICE PUBLIC



L'ESPACE INFO ENERGIE DU DEPARTEMENT DE L'ISERE

Quel type de chauffage utiliser ? Comment réhabiliter mon habitation pour consommer moins ? Comment choisir mon isolation ? Comment choisir mes appareils électroménagers ? Quelle énergie renouvelable pour quelle utilisation ?

La mission des Espaces Information Energie est d'assurer un service gratuit, neutre et indépendant, en donnant priorité à la maîtrise des consommations d'énergie et au développement des énergies renouvelables.

Les conseillers de l'AGEDEN vous reçoivent, au téléphone ou sur rendez-vous, à leur permanence sur Grenoble, Bourgoin Jallieu ou près de chez vous à l'occasion de permanences décentralisées (Vienne, sur rendez-vous au 04.76.23.53.50).

Informations pratiques / Contact

AGEDEN – Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables en Isère

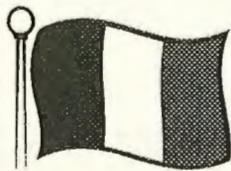
GRENOBLE : Le Trident – Bâtiment A - 34 avenue de l'Europe

BOURGOIN JALLIEU : Centre commercial Champfleuri

Tél : 04 76 23 53 50 – Fax : 04 76 23 53 51

Email : infoenergie@ageden.org - <http://www.ageden.org>

ELECTIONS 2012



Etre inscrit sur les listes électorales est indispensable pour pouvoir voter.

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2011 pour régler ce détail administratif qui doit se faire en mairie et ne dure que quelques minutes.

Munissez-vous de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Les jeunes majeurs, ayant effectué leur recensement à l'âge de 16 ans, sont en principe inscrits d'office. En cas de déménagement depuis l'acte de recensement, il est conseillé de vérifier à la mairie du domicile l'inscription sur les listes électorales.



INFORMATIONS SPORTIVES

➤ Activités pédestres :



Jeudi 11 novembre : Cross de la municipalité Pont Evêque

- Cross 9 kms de Pont Evêque à 9 H 30. Marche nature de 10 kms à 9 H.
- Course enfants

➤ Horaire de la salle de remise en forme – Piscine de Villette de Vienne -



HORAIRES D'HIVER **Du 05 Septembre 2011 au 30 juin 2012**

- Lundi : 10 h 00 à 19 h 45
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 10 h 00 à 18 h 45
- Samedi : 12 h 00 à 17 h 30
- Dimanche : 10 h 00 à 12 h 30

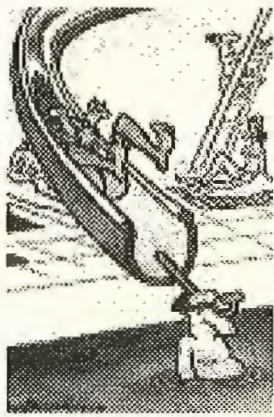
∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

TARIFS AU 01/09/2011

- Entrée : 10.00 €
- Carte de 6 entrées : 45.00
- Carte de 12 entrées : 80.00 €

Ce droit d'entrée vous donne accès à la piscine aux heures d'ouverture au public.

➤ Horaire de la piscine de Villette de Vienne :



HORAIRES D'HIVER **Du 05 Septembre 2011 au 30 juin 2012**

- Lundi : 12 h 00 à 13 h 30 --- 16 h 30 à 19 h 15
- Mardi, vendredi : 12 h 00 à 13 h 30 --- 16 h 30 à 18 h 45
- Mercredi : 15 h 15 à 18 h 30
- Jeudi : 12 h 00 à 13 h 30
- Samedi : 14 h 00 à 17 h 30
- Dimanche : 10 h 00 à 12 h 45

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

TARIFS jusqu'au 31/12/2011 (changement tarif au 01/01/2012) **(paiement par chèque à ordre du Trésor Public ou par CB)**

- Enfants (de 4 à – 14 ans) : 3.20 € (carte de 10 entrées : 22 €)
- Adultes : 4.20 € (carte de 10 entrées : 34 €)

➤ Agenda sportif : début des championnats en ballon rond et ovale

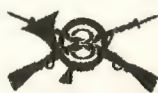


RUGBY CLUB DE LA SEVENNE (championnat du Lyonnais – Groupe B) :

- Dimanche 27 novembre : RCS - Villeneuve de Marc - Stade de Luzinay - 15H
- Dimanche 11 décembre : RCS - Pays d'Ozon - Stade de Luzinay - 15H

FOOTBALL CLUB DE LA SEVENNE (équipe 1^{ère} – niveau Excellence) :

- Dimanche 6 novembre : FCS – Villeur. ASA – Stade Villette – 15 H
- Dimanche 20 novembre : FCS – Villefranche FC3 – Stade Villette – 15 H



"ça se passe à... CHUZELLES"



Programme des manifestations prévues sur la commune pour les semaines à venir :

DATE	MANIFESTATION	HORAIRE	LIEU
DIMANCHE 13 NOVEMBRE	MATINEE BOUDIN ABC BOULES	9 H-12 H	MILLE CLUB
DIMANCHE 21 NOVEMBRE	REPAS CHOUROUTE TRAIT D'UNION	12 H	MILLE CLUB
SAMEDI 3 DECEMBRE	MARCHE DE NOEL	17 H-22 H	PARKING MILLE CLUB
DIMANCHE 4 DECEMBRE	MATINEE SAUCISSES FNACA	9 H-12 H	MILLE CLUB

- Un supplément « La vie associative chuzelloise » est joint au présent bulletin.
- La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.

MAIRIE - 38200 CHUZELLES

Tél. : 04 74 57 90 97 Fax : 04 74 57 43 08

e-mail : mairie@mairie-chuzelles.fr

Site Internet : www.mairie-chuzelles.fr

Horaires d'ouverture au public :

Mardi et jeudi : 8h30 - 11h30

Mercredi : 10h00 - 11h30

Vendredi : 16h00 - 19h00

CHUZELLES

11ème MARCHE DE NOËL

Artisanat
Restauration
Animation

20h00 arrivée du Père Noël

SAMEDI 3 DECEMBRE
17h - 22h

Du Belvédère au Mille Cinq

Inscriptions en mairie ou sur <http://www.mairie-chuzelles.fr>

Bulletin tiré à 840 exemplaires
Et distribué dans chaque foyer de Chuzelles
N°114 – dépôt légal octobre 2011.